3^{ème} Salon National d'Art Photographique

2025



Par Déclic Image Legé 44

Affilié à la FPF N° 06-1929

Co-organisateur du French Digital Tour

Sous le patronage de la Fédération Photographique de France











Plus de 5000,00 € de PRIX, dont un SONY A7 Cr + FE 24-105-f4 G OSS

Contact : BARBIER Gérard - ©: 06 83 053 053 🕏 : lechouan.photo@gmail.com -

: www.lechouan-photo.fr

Règlement

- 1. Ce concours est ouvert à tous photographes individuels ou de clubs. Néanmoins une inscription pourra être rejetée lorsque les organisateurs estimeront que l'inscription n'est pas conforme aux conditions de participation.
- 2. 3 sections sont admises:
 - A Papier Monochrome thème « Libre » (patronage FPF)
 - B Papier Couleur thème « Libre » (patronage FPF)
 - C Papier Couleur/Monochrome thème « Nature » (patronage FPF)
- 3. Le nombre de photos admises est de 4 par section par auteur, soit un nombre total de 12 photos maximum. Dans chaque section A, B, C, les 4 photos participantes de l'auteur seront mélangées avec celles des autres photographes.
- 4. Il est interdit de présenter des œuvres très similaires dans les différentes catégories. Le cas échéant, une seule de ces images sera retenue en cas d'acceptation. Les photos ayant concourues les année précédentes ne sont pas admises. Les auteurs sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.
- 5. Toutes les parties de l'image doivent avoir été photographiées par l'auteur, aucun signe distinctif ne doit être apparent sur les photos et chaque image doit avoir obligatoirement son titre (avec un maximum de 25 caractères).

- **6**. Les photos issues de l'Intelligence Artificielle ne sont pas admissibles.
- 7. Le format de la photo est libre à l'intérieur d'un support cartonné léger de 30x40cm (épaisseur maximum 2mm), aucun système d'attache n'étant toléré.
- 8. Les colis sont expédiés en port payé par la Poste, dans un emballage solide et en **non** recommandé.

La réexpédition des épreuves se fera dans l'emballage d'origine, d'où l'importance de le soigner. Tous frais d'expéditions supplémentaires exigés par le transporteur resteront à la charge du participant.

- 9. Si les droits de participation ne sont pas acquittés, les épreuves ne seront ni jugées, ni renvoyées.
- 10. Composition du jury

MONJAUX Brigitte EFIAP (France) CHENNOUFI Youssef (France) ORIOT Gilles (France)

Suppléant : RONDEL Brigitte EFIAP/b - EFPF - GPU cr2 (France)

Votre inscription ne sera définitive qu'après réception des fichiers/photos au format jpeg
Plus grande dimension 1920 pixels. En les renommant
NOM-PRENOM-TITRE et envoyé par email à :

lechouan.photo@gmail.com

11. Récompenses

Meilleur auteur : Un APN Sony avec son objectif - Meilleur club : Trophée FPF+ 100,00 €

Monochrome	Couleur	Nature
1 Médaille Or FPF+100,00€	1 Médaille Or FPF + 100,00€	1 Médaille Or FPF + 100,00€
1 Médaille Argent FPF	1 Médaille Argent FPF	1 Médaille Argent FPF
1 Médaille Bronze FPF	1 Médaille Bronze FPF	1 Médaille Bronze FPF
1 Diplôme FPF	1 Diplôme FPF	1 Diplôme FPF
1 Diplôme <mark>FPF</mark>	1 Diplôme FPF	1 Diplôme FPF
1 Diplôm <mark>e FPF</mark>	1 Diplôme FPF	1 Diplôme FPF
1 Diplô <mark>me FPF</mark>	1 Diplôme FPF	1 Diplôme FPF
1 Diplô <mark>me FPF</mark>	1 Diplôme FPF	1 Diplôme FPF
1 Dip <mark>lôme FPF</mark>	1 Diplôme FPF	1 Diplôme FPF
1 Di <mark>plôme FPF</mark>	1 Diplôme FPF	1 Diplôme FPF
1 Diplô <mark>me C d</mark> e C juge 1	1 Diplôme C de C juge 1	1 Diplôme C de C juge 1
1 Dip <mark>lôme C d</mark> e C juge 2	1 Diplôme C de C juge 2	1 Diplôme C de C juge 2
1 Dip <mark>lôme C d</mark> e C juge 3	1 Diplôme C de C juge 3	1 Diplôme C de C juge 3
1 Diplôme UR 06	1 Diplôme UR 06	1 Diplôme UR 06
1 Diplôme UR 06	1 Diplôme UR 06	1 Diplôme UR 06
1 Diplôme DIL 44	1 Diplôme DIL 44	1 Diplôme DIL 44
1 Diplôme DIL 44	1 Diplôme DIL 44	1 Diplôme DIL 44

Pour le meilleur Auteur, le classement s'effectuera sur les 8 meilleures photos acceptées.

Un auteur ne peut prétendre qu'à un seul prix par section

12. Frais d'inscription :

INDIVIDUELS : Les frais de retour sont compris CLUBS : Pensez à ajouter les frais de retour

	Adhérents FPF	Non fédérés
1 section	16 €	20 €
2 sections	18 €	22 €
3 sections	20 €	24 €
Club avec un minimum de 5 auteurs	17€ par auteur	20 € par auteur

Par chèque à joindre au colis, à l'ordre de : Déclic Image Legé 44

Virement bancaire: IBA: FR76 1027 8360 6900 0106 6500 158 - BIC: CMCIFR2

- 13. Les résultats seront consultables sur notre site Internet : www.declic-image44.com et chacun recevra ses notifications par courriel.
- 14. La reproduction des photos (catalogue, site Internet, presse, revues spécialisées) est autorisée pour la promotion du salon, sauf avis contraire notifié par écrit au dos des épreuves. Les participants conservent la responsabilité de leurs photos sur le plan juridique.
- 15. Les organisateurs prendront le plus grand soin dans la manipulation des œuvres, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.
- 16. Le fait d'envoyer des photographies à ce salon implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs.
- 17. Un catalogue papier sera envoyé à chaque participant

18. Définition de la Photographie Nature

La photographie Nature est limitée à l'utilisation du processus photographique dans le but de décrire l'ensemble des branches de l'histoire naturelle, exception faite de l'anthropologie et de l'archéologie, de telle façon que toute personne bien informée sera à même d'identifier le sujet et de témoigner de l'honnêteté de sa présentation La valeur narrative d'une photographie doit être davantage considérée que sa qualité picturale tout en conservant une qualité technique élevée. Les images ne doivent pas contenir d'éléments humains, excepté lorsque ces éléments humains font partie intégrante de sujets naturels, qui se sont adaptées à un d'ajouter, de resituer ou de supprimer des éléments picturaux, excepté par recadrage (cropping), qui est autorisée. Les techniques qui mettent en valeur la présentation de la photographie sans modifier ni l'histoire naturelle ainsi évoquée ni le contenu pictural, ou altérer le contenu de la scène originale, sont autorisées, y compris le HDR (High-Dynamic Range), le focus-staking (empilement de mises au point) et le dodge and burn (corrections d'imperfections). Les techniques qui éliminent des éléments ajoutés par l'appareil tels que des grains de poussière, un bruit numérique (digital noise) et des rayures sur la pellicule sont autorisées. Les assemblages d'images ne le sont pas. Tous les ajustements autorisés doivent paraître naturels. Les images couleur peuvent être converties en monochromes gris. Les images infrarouges, qu'il s'agisse de captures directes ou de dérivés, ne sont pas autorisées.

Les images présentées dans la section Nature satisfaisant à la définition de la Photographie Nature ci-dessus peuvent inclure comme sujet central des paysages, des organismes existants. Ceci inclut des images dont les sujets sesituent dans des environnements contrôlés tels que des zoos, parcs animaliers, jardins botaniques, aquariums et autres enclos où les sujets sont totalement dépendants de l'homme pour leur nourriture.

19. Définition de la « Photographie noir et blanc » (monochrome)

Une œuvre en noir et blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome comportant différentes nuances de gris. Une œuvre en noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir et blanc; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP. En revanche, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur; une telle œuvre nécessite une reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Protection des données - RGPD

En participant à ce concours – exposition, vous consentez à ce que les données personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses postales, les adresses courriel, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs à des fins liées à ce concours.

Vous consentez également à ce que ces informations soient transmises aux organismes ayant accordé un patronage à cette manifestation. Vous reconnaissez et acceptez que la participation signifie que le statut et les résultats de votre participation soient rendus publics.

La participation au concours implique l'autorisation de reproduire gratuitement les œuvres reçues dans le cadre de la promotion de l'évènement organisé par : **Déclic Image Legé 44.** Les droits d'auteur sont présumés appartenir à l'auteur déclaré aux organisateurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige ultérieur.

Inscription obligatoire sur : www.lechouan-photo.fr

Expédition des colis :

BARBIER Gérard

4 Bis La Genaudière

44650 Legé

Limite de réception : 10 mars 2025

Délibération du jury : 21/22/23 mars 2025

Notification: 01 avril 2025

Exposition: 25/26/27 avril 2025

Vernissage le samedi 26 avril à 11h00

Retour des colis et récompenses : à partir du 03 mai 2025